



ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 141 • Juin 2023



De la part de toute l'équipe :
Président, vice-président,
délégués régionaux, délégués sociaux,
délégués de grief, délégués de site,
des pompiers, des gens du recrutement,
ainsi que tout le personnel de bureau et
des assurances profitent du moment
présent pour vous souhaiter
de très bonnes vacances
avec vos proches et vos amis.

Notre nouvelle adresse POSTALE : 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Notre site internet

<http://uasq8922.org>

Pour écrire au journal

journal8922@uasq8922.org

Message du président

Mot de bienvenue

Je commence mon rapport en souhaitant la bienvenue à François Nadeau qui relève actuellement le mandat de responsable à la santé-sécurité pour la Section locale. Il chapeaute les divers comité santé-sécurité avec les différents employeurs et supporte les membres victimes d'une lésion professionnelle. N'hésitez pas à communiquer avec lui si vous avez des besoins au niveau de la santé-sécurité.

Décret de la sécurité

Notre permanent Sylvain Rock Plante et Denis Fafard ont été mandatés par la section locale pour suivre de près les développements du nouveau décret de la sécurité. Notre convention collective actuelle prévoit les augmentations et les primes à partir de juillet 2023 conditionnellement à l'adoption du décret par le gouvernement. Je vais laisser Sylvain Rock vous en parler dans son rapport. D'ici l'adoption du Décret, nous encourageons les agents à aller lire la section formations liées à vos primes sur notre site web. Vous y trouverez des références pour suivre les formations qui vous donneront droit aux nouvelles primes associées à la nouvelle convention collective.

Neptune

Il y a plusieurs développements dans le dossier de Neptune. L'émission Enquête nous a appris que cette

compagnie a des dirigeants inconnus, dont au moins l'un d'entre eux utilise 2 noms! Les preuves s'accumulent contre cette compagnie dans notre recours contre eux. Nous avons des dates à la Cour en juin et en juillet pour récupérer les sommes en cotisations syndicales et en assurance qu'ils prélèvent sur les paies des travailleurs et qu'ils ne versent pas au syndicat. À cela s'ajoute le fait qu'ils n'ont pas versé la paie du 20 avril à plusieurs centaines de travailleurs. Un grief collectif a été déposé le 25 avril et nous avons mis une équipe pour appeler les agents de Neptune afin de recueillir leurs informations pour le grief. Le 26 avril, nos informations nous ont permis de conclure qu'ils avaient abandonné tous leurs contrats au Québec. Immédiatement, nous avons entrepris un recours en urgence devant les tribunaux, craignant que l'entreprise ne tombe en faillite et s'enfuit de ses responsabilités avec l'argent des travailleurs. Au moment où j'écris ces lignes, nous serons entendus très bientôt à ce sujet et je souhaite que nous puissions saisir les sommes qui reviennent de droit aux travailleurs de Neptune. Nous collaborons également avec le Comité paritaire, les journalistes et le BSP pour le partage d'information et pour que tous puissent prendre les actions nécessaires pour faire cesser l'hémorragie corporative qu'est Neptune. Pour le suivi à ce sujet, ou

pour vous



inscrire au grief collectif si ce n'est pas fait, veuillez visiter notre site web au www.uasq8922.org

40 ans d'histoire

Ça fait déjà 40 ans que la section locale 8922 existe. Nous sommes en train de préparer des vidéos d'archives pour vous présenter notre histoire collective, en diffusion sur notre site web. Bon visionnement! C'est bientôt l'été, le soleil, les vacances. J'espère que vous en profiterez, après la pandémie et le manque de personnel un peu partout, votre repos sera bien mérité. Pour ceux qui préfère la période hivernale pour prendre leurs vacances, n'oubliez pas d'en faire la demande entre le 1^{er} et le 15 novembre tel que stipulé à l'article 14,05 de la convention collective.

On se voit en grand nombre à l'assemblée de juin pour prendre les décisions et les enlèvements de VOTRE syndicat !

Vincent Boily
Président

Assemblées générales – Juin 2023

QUÉBEC

5 juin 19h
6 juin 9h

Hôtel Must

1345, route de l'Aéroport
L'Ancienne Lorette (Qc)
G2G 1G5 (Salle à confirmer à l'entrée)

TROIS-RIVIÈRES

6 juin 19h
7 juin 9h

Holiday Inn Express

2000, des Grands Marchés
Trois-Rivières (Qc) G8Z 1B7
(Salle à confirmer à l'entrée)

MONTRÉAL

7 juin 19h
8 juin 9h

Auberge Royal Versailles

7200, rue Sherbrooke Est
Montréal, (Qc) H1N 1E7
(Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du Comité de griefs
- 9) Rapport du Comité de SST
- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du Président
- 12) Varia
- 13) Ajournement

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.



Mot du permanent

Adoption du Décret : le compte à rebours est commencé

Le projet de Décret a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 26 avril dernier pour une période de consultation publique de 45 jours. Cette étape concrète dans le processus d'adoption nous permet de constater tout le cheminement, le travail et les efforts effectués depuis le jour de son dépôt.

Il y a eu plusieurs discussions, commentaires, vérifications : il va sans dire que ce parcours ne fut pas de tout repos. Plusieurs questions et commentaires reçus de la Direction des politiques du travail et de la Direction des affaires juridiques nous ont été adressés par l'entremise de Mme Isabelle Cimon, directrice du C.P.A.S. (Comité Paritaire des Agents de Sécurité). Le suivi avec Mme Cimon a été fait avec rigueur par votre Comité.

De plus, à notre demande, et en passant par notre Directeur, Monsieur Dominic Lemieux, nous avons pu avoir une rencontre avec le ministre du Travail Monsieur Jean Boulet, le 3 avril dernier, afin de discuter de la question et de porter à son attention toute l'importance et l'impact économique que l'adoption du Décret a sur les agents de sécurité.



Dans l'ordre habituel : MM. Éric Perreault, président de l'A.P.A.S., Vincent Boily, président de la Section locale 8922, Jean Boulet, ministre du Travail, Sylvain Rock Plante, permanent et Dominic Lemieux, Directeur des Métallos.

Notre requête fut bien accueillie.

Nous suivrons les prochaines étapes avec grande attention et nous vous tiendrons au courant lors des assemblées générales prévues en juin.

Au plaisir de vous y rencontrer !

Sylvain-Rock Plante
Votre permanent

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !

BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661

LE BONHEUR EST CONTAGIEUX

On est plusieurs à mener une vie en montagnes russes. Plus nous saisissons l'occasion de vivre des expériences, plus nous serons placés devant toutes sortes de défis, qu'ils soient beaux ou non.

D'ailleurs, j'aime penser que les événements plus négatifs font en sorte que j'apprécie davantage les événements positifs que la vie m'amène. Est-ce que je saurais être aussi reconnaissante de ce que j'ai, de ce que j'accomplis si j'avais tout cuit dans le bec?

Bien sûr, nous sommes humains, et ce, avec nos forces et nos faiblesses. Certains jours, le fameux « rien n'arrive pour rien » ne fait aucun sens. Malgré cela, j'ai envie que nous puissions réfléchir à ce qui nous rend heureux, et à ce qui nous permet d'atteindre et maintenir ce bonheur. Qu'est-ce qui fait de vous une personne reconnaissante envers la vie? Qu'est-ce qui contribue à votre bien-être psychologique? Le bonheur est contagieux! S'entourer de personnes positives est donc selon moi un aspect à ne pas négliger.

Le mois de mars peut être synonyme de bonheur pour le retour de la température plus clémente, la présence du soleil et l'arrivée du printemps tant attendue. Paradoxalement, en santé psychologique, le mois de mars est aussi un mois où la détresse psychologique est davantage présente.



En ce sens, je saisi l'opportunité de vous rappeler que votre programme d'aide aux employés vous soutient (PAE) 24 h / 7 jours.

Alexandra Marcoux, bachelière en psychoéducation

Rapport du Comité de la condition féminine

Journée internationale des droits des femmes

Le 8 mars dernier, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, le Comité a organisé un après-midi conférence ayant pour thème « La violence conjugale : Y survivre et prévenir ». Nous avons pu entendre le témoignage poignant de Irmline Fenelon, survivante de violence familiale et fille aînée de notre consœur Nadège Jolicoeur. Elle a eu la générosité de partager une partie de leur histoire passée, des défis qu'ils surmontent encore aujourd'hui et leurs souhaits d'espoir. Se sont jointes à elle, Catherine Boucher, agente de projet « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour nous partager des outils de prévention et Isabelle Renaud, vice-présidente de la Caisse Desjardins des travailleuses et des travailleurs unis et présidente des Caisses de groupes Desjardins du Québec pour nous parler de la mise en place de conseillères financières spécialisées en violence conjugale et des outils offerts par la Caisse pour créer une identité financière et soutenir les personnes victimes.



Votre Comité

RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

ATTENTION : N'envoyez pas votre réclamation directement à l'Industrielle Alliance ou au nom de quelqu'un travaillant à la Section locale, ou autre, ce qui ne ferait que retarder les délais de traitement. Voici l'adresse postale à utiliser :

SECTION LOCALE 8922 SYNDICAT DES MÉTALLOS
1535, boul Hamelin, Trois-Rivières QC G8Y 3G7

Santé et sécurité

L'importance de déclarer son accident du travail

Malheureusement, si vous êtes victime d'un accident du travail, il est primordial de le déclarer le plus rapidement possible ; idéalement, la journée même à votre employeur.

Le délai de déclaration de votre accident du travail est un facteur déterminant dans l'acceptation ou le refus de la réclamation du travailleur. En effet, un délai de déclaration d'une seule journée pourrait être un motif suffisant pour justifier le refus de votre dossier par la CNESST.

De plus, la loi est claire, si vous avez besoin d'assistance médicale, votre employeur et/ou superviseur ne peut vous empêcher d'aller consulter le professionnel de la santé de votre choix. Il ne peut pas exiger que vous demeuriez à votre poste et ainsi, vous priver des premiers soins.

En plus de recevoir les soins et examens que pourrait requérir votre condition, la CNESST est aussi très sensible au délai de consultation avec un médecin à la suite d'un accident du travail.

Si le médecin juge que vous avez besoin de soins, traitements, médicaments ou vous met en arrêt de travail, assurez vous qu'il vous remette le document suivant : Attestation médicale CNESST.

Vous devez ensuite produire la réclamation du travailleur auprès de la CNESST. Cela peut se faire directement en ligne sur le site de la CNESST à : [Mon Espace CNESST | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

N'hésitez pas à communiquer avec votre représentant syndical en santé et sécurité qui peut vous assister dans le processus. Exigez toujours de votre employeur un milieu de travail sécuritaire.

François Nadeau
Représentant syndical
Métallos Local 8922



Du côté du recrutement

Nous continuons à travailler dans le dossier d'Allied Universal Security Services. S'il y a des agents qui veulent nous contacter pour se syndiquer ou nous communiquer de l'information, nos numéros de téléphone sont à l'endos de ce journal, dans la section Recrutement.

Et du côté de Neptune, ils ont fermé boutique au Québec, donc leurs contrats ont été dispersés et repris par d'autres agences, et on est là pour répondre à la de-

mande de ceux qui veulent être syndiqués sur les contrats qui n'ont pas été repris par des agences syndiquées.

Merci et bonne journée à tous !

Nicole Paradis et Patrick Martin
au Service du recrutement

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Biscotti	Louis	57	22.03.2023	Garda
Collin	Steve	57	24.12.2022	Euréka
Lachance	Jeannot	57	22.01.2023	Garda
Merazga	Mohamed	58	17.04.2022	Garda
Prince	Marcel	64	21.01.2023	Gardium

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.



Communiqué

Depuis le 1er février 2023, nous avons ajouté une garantie de soins dentaires au régime d'assurance collective des membres de la section locale 8922 (agents de sécurité). Cette garantie est offerte **seulement** aux assurés de la **catégorie 120** (travaillant plus de 25 heures semaine).

Depuis la mise en vigueur de cette garantie de soins dentaires, l'équipe du syndicat travaille fort pour répondre à vos questions et à valider l'admissibilité des membres à cette garantie et à transmettre vos réclamations chez Burrows, notre courtier et administrateur du régime. Nous considérons important à ce stade-ci d'apporter des précisions sur la marche à suivre pour réclamer et sur la couverture de ces soins.

COUVERTURE DE SOINS DENTAIRES DE BASE ET PRÉVENTION :

Nomenclature assez générale des soins couverts avec un avertissement que ça peut varier ou que certains soins ne soient pas couverts:

- Examen
- Radiographies
- Nettoyage
- Restaurations (plombages)
- Traitement de canal

REMBOURSEMENT : Franchise de 50\$ par certificat, par année
Coassurance de 60% selon le guide dentaire du Québec 2023
Max 750 \$ par assuré, par année civile
1 examen de rappel par 12 mois

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION :

- Dites à votre dentiste que vous avez une couverture privée d'assurance.
- Utiliser le formulaire normalisé fourni par le dentiste
- Sur le formulaire, il est important d'indiquer si vous avez une couverture d'assurance avec votre conjoint(e)
- Il est aussi important d'indiquer sur le formulaire s'il s'agit d'un accident aux dents naturelles
- Veuillez le transmettre au bureau du syndicat afin que votre formulaire soit approuvé et transmis pour traitement

Idéalement, avant d'entreprendre des frais de soins dentaires, nous vous conseillons de soumettre un plan de traitement (ou prédétermination), vous recevrez alors, un relevé vous indiquant le montant qui vous sera remboursé et ainsi vous éviterez toute surprise.

Si vous signez la case au haut à droite, soit la cession au dentiste (il est indiqué « je cède au dentiste nommé les indemnités payables et je consens à ce qu'elles lui soient versées directement »), cela signifie que vous acceptez que le remboursement soit fait au dentiste et lors du paiement qui lui sera fait, vous devrez lui payer la différence non couverte par le contrat.

Nous profitons de l'occasion pour vous encourager à opter pour le dépôt direct de votre remboursement des médicaments, frais médicaux et soins dentaires, ceci accélère la rapidité du traitement de votre réclamation. Il vous suffit d'annexer un spécimen de chèque à votre réclamation ou de compléter le formulaire via le PORTAIL D'ASSURANCE.

**VOUS ÊTES DÉMÉNAGÉ
ou PRÉVOYEZ LE FAIRE ?
N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE
VOTRE CHANGEMENT
D'ADRESSE !**

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone (jour) : (_____) _____

Téléphone (soir) : (_____) _____

Cellulaire : (_____) _____

Adresse courriel (s'il y a lieu) : _____

Nouvelle adresse : _____

Date du déménagement (si connue) : _____

Nom de l'employeur : _____

Postez ce formulaire complété à : **UASQ, 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, Québec G8Y 3G7**



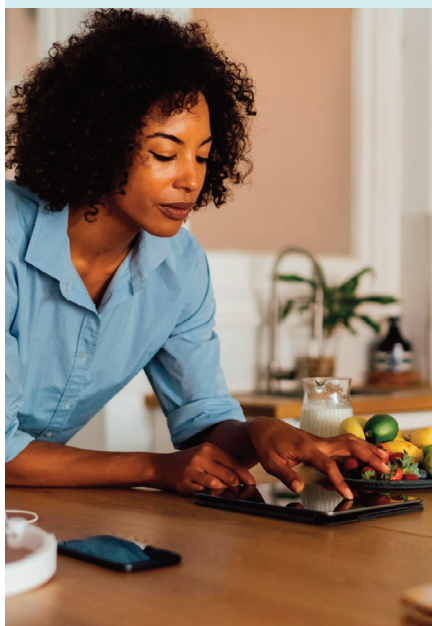
S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Saviez-vous que votre employeur épargne pour vous?

À chaque paie, votre employeur contribue en votre nom à un régime d'épargne-retraite¹, mais vous devez compléter l'ouverture de votre compte au Fonds de solidarité FTQ pour que ces sommes puissent être investies!

Hâtez-vous et complétez votre ouverture de compte en ligne dès aujourd'hui.

fondsftq.com/comiteparitaire

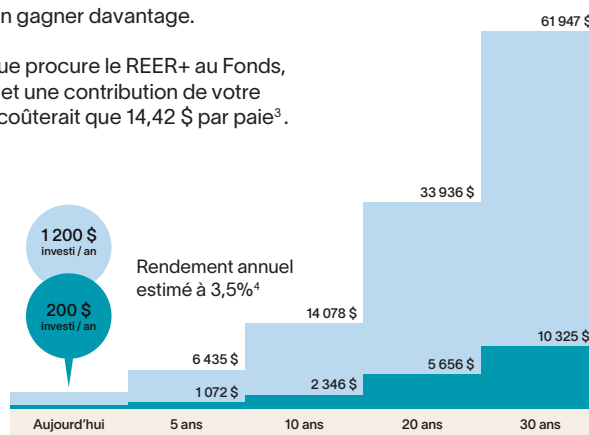


C'est votre argent. Ne le laissez pas dormir!

En investissant votre épargne dans un REER+ au Fonds, vous profitez de l'opportunité d'en gagner davantage.

Grâce aux économies d'impôt² que procure le REER+ au Fonds, une épargne annuelle de 1 000 \$ et une contribution de votre employeur de 200 \$¹ ne vous en coûterait que 14,42 \$ par paie³.

Voyez ce qu'un montant de 200 \$ ou de 1 200 \$ investi annuellement dans un REER+ au Fonds pourrait vous rapporter dans 30 ans.



Vous avez une question ou vous souhaitez avoir de l'assistance pour l'ouverture de votre compte ?

Communiquez avec un représentant du Fonds.
cpas@fondsftq.com
514 850-4864

¹ Selon un décret négocié par le Comité paritaire des agents de sécurité et des signaleurs routiers, votre employeur doit verser une contribution obligatoire de dix sous (0,10 \$) de l'heure, pour chaque salarié admissible, dans le REER+ au Fonds de solidarité FTQ. Cela représente approximativement 200 \$/année pour un employé qui travaille 40 h/semaine durant une année complète.

² L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

³ Exemple basé sur l'année d'imposition 2023, pour une personne avec un revenu imposable entre 25 000 \$ et 49 275 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 26,5 %, recevant 26 paies par année, dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

⁴ Compte tenu de sa mission et de ses stratégies d'investissement, le Fonds de solidarité FTQ anticipe un rendement annuel net de 3,5 % à 4,0 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires lors de l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle et annuelle. Le taux de rendement sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures des actions du Fonds de solidarité FTQ.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS SOCIAUX
Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org	Montréal et environs Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org	Luc Boisvert Cell. : 819- 244-6989 lboisvert@uasq8922.org	Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org
Bas St-Laurent • Gaspésie 1 800 361-2914	Cristina Moreira Cell. : 514 968-3357 cmoreira@uasq8922.org	Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org	Montréal et environs Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org
Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org	Québec Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org	Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org	Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907
Gatineau Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org	Jonathan Tremblay Cell.: 438-883-6082 jtremblay@uasq8922.org	Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org	DÉLÉGUÉ DES POMPIERS
Laurentides • Lanaudière Patrice Lacasse Cell.: 450-758-5729 placasse@uasq8922.org	Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org	RECRUTEMENT	Simon Gravel Cell. : 418 815-4463
Mauricie • Sherbrooke Centre du Québec Christian Fontaine Cell. : 819 266-8922 cfontaine@uasq8922.org		Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org	REPRÉSENTANT SST
		Patrick Martin Cell. : 514 702-8922 pmartin@uasq8922.org	François Nadeau Cell. : 450 880.2127 francoisnadeau@gmail.com

Suite à notre réorganisation du travail à cause de la pandémie de COVID-19, tous nos services demeurent opérationnels, à l'exception de nos bureaux. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone aux numéros suivants :

Montréal : 514 - 522 - 8922 • Québec : 418 - 622 - 8044
Sans frais partout dans la province : 1- 800 - 361- 2914

Veillez également noter notre NOUVELLE ADRESSE POSTALE :
1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous vous invitons à consulter notre site internet,
www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros
de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! **journal8922@uasq8922.org** Visitez notre site web ! **www.uasq8922.org** !

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, (Québec) G8Y 3G7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 141 JUIN 2023
Poste-Publication no 41020006



Membres du Comité :
Vincent Boily, Guy Doré, Marc Lacasse,
Patrick Martin et Luc Thibaudeau.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.